

M A I R I E
DE
LA FEUILLÉE



Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2123-24-1-1 ;

Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros) brut
Maire Jean François DUMONTEIL	40,30 %	1 622,28 €
1 ^{er} adjoint Annie SALMAS	10,70 %	430,73 €
2 ^e adjoint Alan SPARFEL	10,70 %	430,73 €
3 ^e adjoint Haud MEROUR	10,70 %	430,73 €

La Feuillée, le 14 avril 2023

Le Maire

Jean François DUMONTEIL

